

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**RÉFLEXION SUR LA FISCALITÉ
PÉTROLIÈRE**

BRAZZAVILLE 2025

THÈME PRINCIPAL

MOBILISATION DES RECETTES FISCALES EN AFRIQUE

SOUS-THÈME

Amélioration de la fiscalité pétrolière au travers de la transformation locale des cargaisons de pétrole brut revenant aux pays africains dans les contrats de partage de production

Par

SYLVESTRE OSSIALA

- * Maître Assistant à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville et Enseignant de « Fiscalité pétrolière » ;
- * Diplômé de l'Institut Français du Pétrole-Rueil Malmaison (IFP) ;
- * Consultant pour la CEA-BSR-AC

INTRODUCTION

Dans les années 1950, au début de l'ère pétrolière africaine, beaucoup de pays africains s'affirmaient comme pays producteurs de pétrole et, corrélativement, caressaient l'espoir d'ouvrir la voie, à double battant, de leur développement économique, grâce au financement offert par les taxes pétrolières ou simplement par la « fiscalité pétrolière » issue de l'exploitation des champs pétroliers découverts.

Le mode de contrat entre ces pays et les sociétés pétrolières reposait sur les contrats de Concession où les taxes revenant au pays étaient particulières et se présentaient sous forme de Royalties et de l'Impôt sur les Sociétés (IS), en cas de résultat positif.

Il a fallu attendre près de 40 ans, soit en 1990, pour voir la plupart de ces pays évoluer vers un autre type de contrats pétroliers, à savoir le Contrat de Partage de Production, CPP ou PSA en anglais.

Avec cette nouvelle approche, les taxes se présentent comme des cargaisons revenant aux pays et dont la vente constitue la base des recettes pétrolières ou de la fiscalité pétrolière.

Mais la réflexion dans ce domaine a conduit les pays africains à comprendre que la vente en l'état brut est minimaliste pour les recettes fiscales : *un pays ne gagne pas en vendant ses matières premières à l'état brut.*

Et le rapport est de près de 6% qu'on gagne, soit 94% de perte sur toute la quantité de la rente attendue !

La nécessité apparaît de transformer localement les matières premières pour les vendre comme produits manufacturés.

La présente réflexion explore les pistes appropriées pour augmenter, sinon, améliorer la fiscalité pétrolière en Afrique en refusant de vendre leurs cargaisons pétrolières annuelles à l'état brut.

I- LE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION ET LE CONCEPT DE CARGAISONS REVENANT AU PAYS

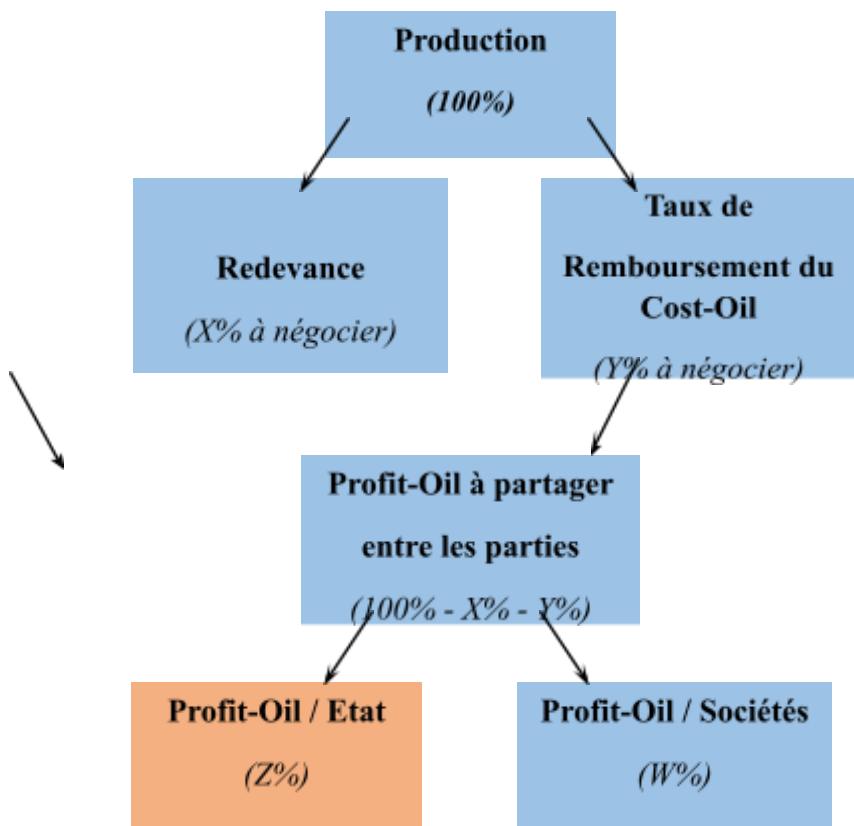
En Afrique, les relations contractuelles avec les sociétés pétrolières internationales ont évolué des contrats de concession vers les contrats de partage de production.

Le fait marquant réside dans ce que ces pays, progressivement, sont devenus pays « vendeurs de cargaisons de bruts ».

En effet, ces contrats permettent à chaque partie de disposer de leur part de rente pétrolière : *la part de l'État et la part des sociétés pétrolières*.

Dans ce contexte, *l'objectif principal des pays producteurs est de maximiser et de valoriser au mieux la part des États, tout en veillant à ce que les sociétés pétrolières récupèrent leurs coûts investis dans les délais acceptables*.

La parfaite perception de cet objectif passe par l'analyse du tableau ci-après qu'on appelle *Tableau arborescent de la fiscalité pétrolière primaire de l'État*.



$(X\% + Z\%)$
Part de l'État ou
Fiscalité *primaire*

Part des sociétés

Il faut noter que *cette fiscalité est appelée fiscalité primaire parce qu'avec le temps, elle va s'agrandir de l'excess-oil, du chiffre d'affaires au-dessus du seuil de prix haut, et autres PID...*

L'analyse rigoureuse et intelligente de ce tableau montre que la part de l'État peut être augmentée par prise en compte des contraintes suivantes :

- Vérification du cost-oil ou des coûts pétroliers avancés par les sociétés pétrolières afin qu'ils soient en conformité avec le niveau de la production et la géologie du gisement. Ce cost-oil doit être validé par l'État à travers ses propres canaux administratifs ou grâce à un audit international ;
- Négociation à la baisse du taux de remboursement mensuel ou annuel de ce cost-oil ;
- Négociation à la hausse du taux de la redevance ;
- Négociation en faveur de l'État de la clef de répartition du profit-oil ;
- Vérification du respect et de l'application des termes économico-financiers de cette fiscalité lors de son paiement mensuel.

Mais comme souligné plus haut, tous ces paramètres doivent être négociés et fixés dans le respect de la récupération du cost-oil dans les délais raisonnables pour les sociétés pétrolières.

Ces cinq contraintes renvoient aux missions fondamentales des États en matière pétrolière, à savoir :

- Maîtriser les techniques de négociation des contrats pétroliers ;
- Maîtriser les techniques de suivi et de l'audit des coûts ;
- Maîtriser les techniques de suivi et d'évaluation de la fiscalité pétrolière de l'État.

Ainsi l'État disposera de ses cargaisons à vendre selon son libre arbitrage, au contraire des simples versements financiers que les sociétés lui effectuaient au titre des contrats de concession.

Il faut mettre à l'actif des États que leurs cadres peuvent désormais s'employer aux métiers liés au domaine de la « commercialisation du brut ».

Toutefois ce domaine de la commercialisation du brut met en avant plusieurs écueils qui ne permettent pas au Congo et aux autres pays africains d'engranger le maximum de recettes fiscales.

D'où l'évolution, encore une fois vers d'autres approches de valorisation de leur quote-part.

II- AMÉLIORATION DE LA FISCALITÉ PÉTROLIÈRE REVENANT AUX ÉTATS DANS LES CONTRATS DE PARTAGE DE PRODUCTION

La partie I de ce texte a révélé d'une part le combat titanique que les pays africains ont mené pour devenir des pays vendeurs de brut. Par ailleurs, la vente des cargaisons à l'état brut a conduit à la minimisation des recettes fiscales selon ce paradigme.

Sous le statut de vendeurs de brut, les pays ont gagné vraisemblablement en référence aux contrats de concession où seule la redevance était garantie, c'est-à-dire près de 15% de la production pétrolière, dans la plupart des pays.

En effet avec le type de contrats de partage de production, cette part a franchi la barre des 30% sans tenir compte des « windfall profits » ou revenus exceptionnels provoqués par l'amélioration quelquefois subite du marché, à travers le seuil de prix haut...

Mais lorsque l'on considère la rente pétrolière issue de la vente du pétrole sous forme raffinée, les pays ne gagnent

avec ces contrats que près de 6% lorsque les cargaisons sont vendues à l'état brut.

Avec des taux de croissance des pays africains qui varient entre 3 et 4%, ces pays perdent ainsi l'opportunité d'accroître ces taux pour s'enrichir davantage et surtout pour créer des emplois dans ces secteurs qui sont à portée de leurs mains.

Un autre paradigme doit être exploré en allant jusqu'au bout de la transformation in situ de leurs ressources comme suggéré par la CEA. Ceci correspond à une gestion rigoureuse et optimale de ces ressources qui peuvent créer la croissance dans ces pays.

La présente étude y contribue en s'appuyant sur les concepts de Chaînes de Valeur Prioritaires africaines analysées à travers la ZLECAF au niveau continental.

Il s'agit de :

- Chaine de valeur Pétrole-hydrocarbures-engrais azotés ;
- Chaîne de valeur Mines-métallurgie ;
- Chaîne de valeur Forêt-bois-meubles ;
- Chaîne de valeur Agroalimentaires-produits pharmaceutiques ;
- Chaîne de valeur Industrie-services de soutien.

Ainsi à l'exemple des autres Chaînes de valeur, le pétrole et les hydrocarbures en général doivent être transformés in situ ou localement pour en sortir des produits raffinés aux valeurs ajoutées plus intéressantes.

Certains pays s'y sont déjà engagés, avec des raffineries de grande taille et de grand traitement de barils.

Il faut pour cela souligner que les raffineries africaines, surtout en zone CEMAC ne traitent que quelques 24.000 bbl/jr, soit près d'un million de tonnes/an.

Monsieur DANGOTE, un individu nigérian dispose d'une raffinerie qui traite 630.000 bbl/jr, soit plus de 30 millions de tonnes/an !

Pour y parvenir, il y a nécessité de lever les contraintes ci-après :

- 1- Il faut financer les raffineries de grande taille, car il a été soulevé que pour ne plus vendre leurs cargaisons à l'état brut, il convient de les raffiner localement, soit dans les raffineries existantes, soit au sein des autres raffineries à créer.

Au Congo par exemple, avec une production de près de 300.000 bbl/jr dont 30% reviennent au Congo, soit 100.000 bbl/jr, il faut une raffinerie de plus de 76.000 bbl/jr pour utiliser toute la quote-part du Congo, en sus de la raffinerie Coraf qui ne traite que 24.000bbl/jr.

Il s'impose aux pays africains en général les nécessaires financements utiles à un tel investissement en capital comme en cadres bien formés, et surtout en volonté politique.

Avec la production accrue des produits raffinés, notamment les engrais azotés et les produits plastiques, les pays africains devraient développer les instruments d'exportation vers d'autres pays.

- 2- En outre, il faudra développer une connexion avec le secteur agricole qui doit profiter des engrais azotés issus de la nécessaire pétrochimie pétrolière à promouvoir ; tout en soulignant que ces engrais peuvent aussi être obtenus, comme au Maroc avec l'Office Chérifien des Potasses, à partir de la potasse et du phosphore dont disposent ces pays de la CEMAC en grande quantité.
- 3- Nécessité d'une coopération régionale, car la transformation locale des cargaisons de bruts des pays africains repose sur une approche régionale où certains pays doivent faire la promotion de leurs éventuels *ports au grand tirant d'eau*.

Les quotes-parts revenant aux pays peuvent s'avérer trop petites pour la transformation du naphta en polymères nécessaires à la fabrication des produits plastiques d'une part et d'autre part pour la production des engrais azotés à travers un complexe pétrochimique.

Un complexe pétrochimique pour les engrais azotés n'est concevable et rentable qu'avec l'apport des productions pétrolières conjuguées de

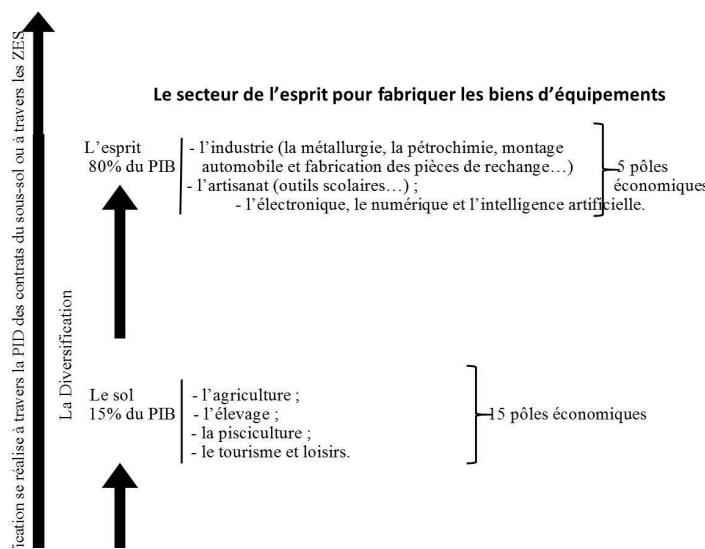
certaines « régions politico-économiques » d'Afrique, à l'exemple de la CEMAC.

Il faudra alors une coopération régionale efficace à ces niveaux pour augmenter les taux de traitement des raffineries à créer et la mise en place des instruments et mécanismes d'exportation vers ces pays, peut-être dans le cadre de la ZLECAF à opérationnaliser.

- 4- La nécessaire compréhension du rôle du pétrole dans la diversification des économies africaines selon le schéma ci-après :

Le substrat de base ou la caractéristique majeure des économies africaines

La caractéristique majeure des économies africaines est de se reposer sur un sous-sol très riche, mais qui doit impérativement financer la diversification.



A travers ce schéma, le rôle du sous-sol est ainsi affirmé pour implémenter l’Après-pétrole, l’Après-minerai ou tout simplement la diversification économique dans les pays producteurs de ces minérais.

Ce schéma conceptuel, ce nouveau paradigme permet ainsi à l’Afrique de sortir du sous-sol pour s’installer dans l’esprit, via le sol ; et d’amorcer de ce fait *la diversification des économies !*

On aura ainsi façonné pour ces pays africains, les concepts de « pétrole-éternel, cuivre éternel, diamant éternel, en somme le concept de « sous-sol éternel, qui ne sera plus épuisable ».

La compréhension de ce rôle cardinal du pétrole dans l'opérationnalisation de la diversification est un incitateur à bien gérer cette ressource rendue essentielle dans le développement du pays.

CONCLUSION

L'approche et la réflexion sur l'amélioration de la fiscalité pétrolière en Afrique en bannissant la politique récurrente de ces pays de la vente de leurs cargaisons à l'état brut peuvent être vécues comme une aubaine, une opportunité, voire une bénédiction à saisir.

Il faudra à ces pays la compréhension de ce nouveau paradigme qui les aligne sur certains pays africains ou dans le monde, comme le Maroc, l'Égypte ou encore la Côte d'Ivoire qui ont pris une longueur d'avance.

Les contrats de partage de production signés en 1997 étaient une étape et le nouveau paradigme de l'interdiction de la vente du pétrole non transformé en produits manufacturés est l'avenir.

Il faut seulement en maîtriser les arcanes, les contraintes et la finesse de la mise en œuvre /.

Merci pour votre écoute.

